

MAITRE D'OUVRAGE :



Mairie de GUEUGNON

9 Rue de la Liberté

71130 GUEUGNON

**Aménagement Médiathèque
Château d'Aux à GUEUGNON**



Synthèse travaux lot Electricité



1 Table des matières

2	Préambule	3
3	ESQUISSE.....	4
3.1.1	Paratonnerre	4
3.1.2	Liaison équipotentielle et mise à la terre.....	4
3.1.3	Alimentation générale	4
3.1.4	Alimentation secondaire	4
3.1.5	Appareillages - cheminement	4
3.1.6	Ré-emploi.....	4
3.1.7	Lustrerie.....	5
3.1.8	Eclairage de sécurité.....	5
3.1.9	IRVE	5
3.1.10	Infrastructure réseau - téléphonie	5
3.1.11	Système de sécurité incendie	6
3.1.12	Sonorisation	6
3.1.13	Contrôle d'accès	7
3.1.14	Alarme intrusion	7
3.1.15	Vidéo-surveillance	7
3.1.16	Téléphonie d'urgence	7
3.1.17	GTB.....	7

2 Préambule

Le site audité est l'espace multiculturel situé sur la commune de GUEUGNON. Il s'agit d'un bâtiment comprenant :

- Rez-de-jardin :
 - 3 salles d'activités
 - Des locaux rangement
 - Local technique Chauffage
 - Cuisine
 - Bloc sanitaires
- Rez-de-chaussée :
 - 3 salles d'expositions
 - 2 salles d'activités
 - Des locaux rangement
 - Bloc sanitaires
- Etage 1 :
 - 3 salles d'activités
 - 3 bureaux
 - Stockage bibliothèque
 - Des locaux rangement
 - Bloc sanitaires
- Etage 2 :
 - 3 salles
 - 2 bureaux
 - Des locaux rangement
 - Bloc sanitaires
- Etage 3 :
 - 3 salles
 - 1 local technique ventilation

L'objectif de cette notice est d'établir une liste des travaux à réaliser en lien avec le diagnostic établi.

3 ESQUISSE

3.1.1 Paratonnerre

Mise en conformité du paratonnerre existant en toiture avec reprise descente de terre.

3.1.2 Liaison équipotentielle et mise à la terre

Vérification et amélioration de la prise de terre existante du bâtiment.

Réalisation de l'ensemble des liaisons équipotentielles principales et secondaires.

3.1.3 Alimentation générale

Conservation du comptage C5 type Tarif Bleu existant et adaptation de la puissance souscrite aux nouveaux besoins.

3.1.4 Alimentation secondaire

Remplacement des protections électriques principales et des armoires électriques existantes pour répondre aux normes actuelles et nouvelle configuration des locaux.

Remplacement de l'ensemble des câbles non conforme pour répondre aux normes actuelles. Le choix du type de câble sera défini en fonction du classement de l'établissement.

Des systèmes de comptage des énergies seront mis en œuvre dans chaque armoire pour permettre une analyse des consommations énergétiques et répondre à la réglementation. A minima le nombre de compteur sera conforme aux attentes de la RT2012.

Remplacement des coffrets de manifestation provisoire.

3.1.5 Appareillages - cheminement

Remplacement des appareillages électriques pour répondre à la nouvelle configuration des locaux.

Installation de coupure d'urgence électrique et ventilation dans le bâtiment.

Mise en œuvre de chemin de câble courants forts et faibles en fonction de la nouvelle configuration des locaux et principe de distribution électrique envisagé.

Les câbles chemineront sous fourreaux dans le cas où des cloisons sont doublées. Le cas échéant, les cheminements seront réalisés sous goulotte blanche.

3.1.6 Ré-emploi

Le Maître d'Ouvrage est ouvert aux propositions de ré-emploi in-situ de matériel. Le réemploi pourra être proposé sur les éclairages LED existants en bon état ainsi que sur les équipements SSI.

3.1.7 Lustrerie

Remplacement des luminaires vieillissant très énergivore (fluocompacte, halogène,...) par des équipements à technologie LED ayant une faible consommation d'énergie et des rendements supérieurs à 110lm/W.

Le choix des luminaires devra permettre de respecter les niveaux réglementaire par application suivant la norme EN 12464-1.

Remplacement des luminaires en façade du bâtiment et dans le parc pour réduire les consommations énergétiques de ceux-ci. Les luminaires seront validés par l'ABF avant mise en œuvre. Le pilotage sera géré depuis la GTC.

Les commandes d'éclairage seront définies pour optimiser les consommations énergétiques du bâtiment (détection de présence dans les circulations, locaux de rangement, sanitaires). Un asservissement à la détection de présence/apport lumière naturelle pourra être envisagé dans les locaux d'activités/bureaux.

3.1.8 Eclairage de sécurité

Remplacement de l'ensemble du système d'éclairage sécurité par des BAES d'évacuation et bloc d'ambiance.

Le système sera de type connecté au Réseau RJ45 permettant de faire remonter des informations de maintenance (défaut de blocs, type de panne, transmission de notification,...).

3.1.9 IRVE

Le pré-équipement et la mise en place de bornes de recharge sera conforme aux dispositions de la loi LOM

3.1.10 Infrastructure réseau - téléphonie

Conservation de l'arrivée fibre optique existante.

Réalisation de l'infrastructure réseau permettant la transmission des données informatiques, téléphoniques, contrôle d'accès, vidéo-surveillance... Le dimensionnement des installations devra respecter les préconisations de POE+ à minima.

Les liaisons entre les différents répartiteurs devront être de type OM4 minimum.

Mise en œuvre de postes de travail comprenant 4 prises de courant 230V et 2 RJ45.

Les câbles de distribution capillaire seront de catégorie 6A F/FTP minimum.

Des prises RJ45 seront installées dans les faux-plafonds du bâtiment pour permettre au Maître d'Ouvrage une installation de bornes WIFI ultérieurement.

Les prises RJ45 devront avoir un blindage à 360° pour protéger les installations des risques électromagnétique.

Le matériel actif (switch, routeur, borne wifi,...) sera à la charge du Maître d'Ouvrage.

3.1.11 Système de sécurité incendie

Le SSI existant est de Catégorie A (équipement d'alarme de type 1 de marque URA), il est récent et en bon état général. Le système pourra être conservé et adapté aux nouveaux besoins de la configuration.

3.1.11.1 Adaptation des Éléments de Sécurité

- Déclencheurs Manuels (DM) et Diffuseurs : Les déclencheurs manuels et les diffuseurs sonores et lumineux (incluant les flashes lumineux SSI dans les sanitaires) sont en bon état et leur installation est conforme à la réglementation incendie, notamment pour l'accessibilité PMR. Ils devront être conservés et adaptés au nouvel aménagement.
- Tableau Répétiteur : Un tableau répétiteur d'incendie est déjà présent au 1er étage du bâtiment. Il sera complété par d'autres TRE à chaque niveau du bâtiment.
- Téléphone d'Urgence : Un téléphone d'urgence est présent au R+1. En cas de maintien en 4ème catégorie, il doit être prévu un téléphone avec batterie intégrée pour être secouru pendant une durée d'une heure. Actuellement, étant raccordé sur une arrivée fibre optique, il n'est probablement pas secouru conformément à la réglementation.

3.1.11.2 Détection et Correction d'Anomalies

- Détection Automatique d'Incendie (DAI) : Le système comprend déjà des détecteurs automatiques. En cas de maintien du SSI de catégorie A, la détection automatique d'incendie n'est exigée que dans les locaux à risques particuliers (ateliers de reliure, magasins de conservation de documents, locaux d'archives, locaux d'emballage et de manipulation des déchets) et dans les magasins dits « ouverts » ou en « libre accès », conformément aux articles S 8 et S 17. Cette détection pourra être étendue à d'autres locaux suivants les préconisations de l'assureur du Maître d'ouvrage.
- Anomalie de Détection : La présence d'un détecteur incendie dans la cage d'escalier est notée. Il est nécessaire de vérifier son origine et de le supprimer, car normativement, il ne doit pas y avoir de détecteur dans les cages d'escaliers.

3.1.11.3 Asservissement

- Portes des Escaliers : Il est constaté que certaines portes des escaliers sont maintenues ouvertes à l'aide de cales en bois au sol. Il devra être prévu la mise en place de l'asservissement de ces portes au SSI afin de supprimer les calages et assurer leur fermeture en cas d'alarme.
- Mise en place de ventouses : En fonction de la restructuration, des ventouses murales doivent être mises en place sur les portes afin d'assurer leur libération automatique lors du déclenchement de l'alarme.
- Pour assurer l'asservissement des portes et d'autres DAS (compartimentage, désenfumage) il sera prévu la mise en place d'un CMSI associé à l'ECS existant.

3.1.12 Sonorisation

Sans objet

3.1.13 Contrôle d'accès

Sans objet

3.1.14 Alarme intrusion

Mise en œuvre d'un système d'alarme intrusion comprenant des détecteurs volumétrique et contact de position sur les portes.

Les alarmes seront remontées sur la GTB et sur un télé transmetteur.

3.1.15 Vidéo-surveillance

Installation de caméras IP alimentées en POE en périphérie extérieure du bâtiment et dans certains locaux intérieurs (accès porte extérieures, locaux salle exposition).

Les images seront enregistrées sur un stockage avec capacité d'archivage de 15j minimum.

Un dossier de demande d'autorisation auprès de la préfecture sera à prévoir.

3.1.16 Téléphonie d'urgence

Mise en place d'un téléphone d'urgence conforme aux articles MS70/MS71 permettant l'appel aux services de secours. Le classement de l'établissement sera tributaire du choix.

3.1.17 GTB

Pour répondre au décret tertiaire et décret bacs, un pilotage des installations d'éclairage, stores sera prévue.

En complément les informations des compteurs d'énergie seront remontées sur la GTB pour permettre un suivi des installations techniques. Archivage des données sur 1an minimum.